



DOSSIER DE PRESSE

Conférence internationale sur les grands bassins forestiers

CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LES GRANDS BASSINS FORESTIERS
11 mars 2010 – Paris



INTERNATIONAL CONFERENCE
ON THE MAJOR FOREST BASINS
March 11, 2010 – Paris

Jeudi 11 mars 2010



Sommaire

- 1. La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement : Le mécanisme REDD**
- 2. Les enjeux et les solutions à la déforestation**
- 3. La gestion durable des forêts : le Bassin du Congo**
- 4. Renforcement des capacités des pays dans le domaine de la gouvernance forestière**
- 5. Pourquoi le sujet REDD est important**
- 6. Chiffres clé**
- 7. Glossaire**
- 8. Cartes et tableaux :**
 - Changement par pays dans l'étendue des forêts et des autres terres boisées de 1990 - 2005 ;
 - Histogramme du couvert forestier des principaux bassins ;
 - Les 10 pays abritant les plus grands bassins forestiers en 2005
 - Pays dont la surface forestière a évolué entre 2000 et 2005 ;
 - Part de la surface forestière dans chaque pays en 2005
- 9. Informations pratiques sur la conférence :**
 - Programme
 - Liste des participants



La Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement : le mécanisme REDD

Les enjeux de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts

Treize millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année dans le monde, soit presque la surface totale des forêts de la France métropolitaine. Les causes de cette déforestation vont de la conversion des forêts en terres agricoles à la surexploitation des forêts autour des grandes agglomérations pour des raisons d'approvisionnement en bois de chauffe.

La Banque mondiale estime que le coût de l'exploitation illégale pour les économies nationales des pays producteurs s'élèverait à 10 milliards de dollars par an. Au-delà des impacts financiers, ces pratiques entraînent la dégradation, voire la destruction des forêts et des services environnementaux qu'elles fournissent. La déforestation dans les pays en développement, et en particulier dans les trois grands bassins de l'Amazonie, du Congo et de la Papouasie-Nouvelle Guinée, représente ainsi 20% des émissions totales mondiales de gaz à effet de serre.

A contrario, une gestion durable des forêts autorise les populations concernées à vivre de leurs ressources naturelles tout en assurant un renouvellement de la couverture forestière grâce à l'adoption d'un rythme de coupe approprié. Elle se traduit notamment par des plans d'aménagement et une bonne gouvernance forestière et permet, à un coût relativement réduit, à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et donc d'atténuer les effets du changement climatique, mais aussi de préserver la biodiversité de ces écosystèmes extrêmement riches que sont les forêts tropicales humides.

Les mécanismes REDD et REDD+

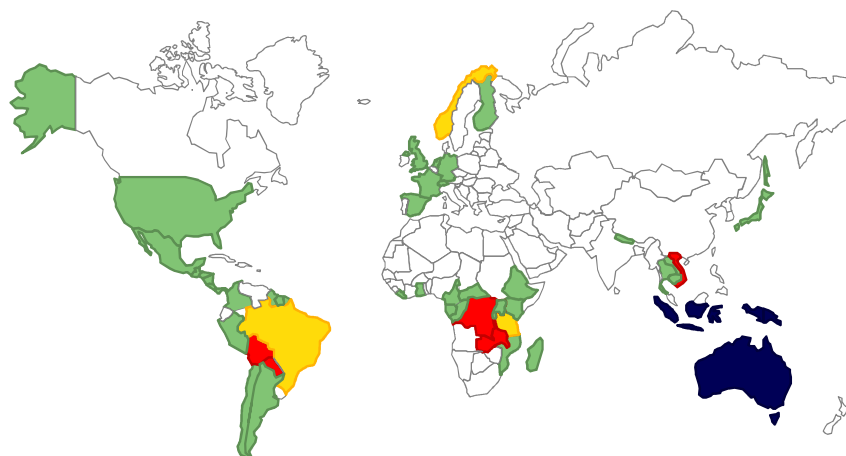
Un des obstacles majeurs à la lutte contre la déforestation est qu'un arbre vivant, a souvent moins de valeur marchande qu'un arbre abattu. **Le mécanisme de réduction des émissions liée à la déforestation et à la dégradation forestière dans les pays en développement (REDD) vise précisément à lever cet obstacle en attribuant aux émissions forestières évitées une valeur financière.** Il prend le nom de « **REDD plus** » **lorsqu'en plus des émissions évitées est pris aussi en compte la capacité** de stockage de carbone des forêts et la bonne gouvernance et l'aménagement des forêts.

Plusieurs programmes ont été créés pour financer ce mécanisme. On peut notamment mentionner :

- le programme des Nations Unies pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière ;
- l'initiative du Royaume de Norvège pour les forêts et le climat international ;
- et le partenariat pour le carbone forestier de la Banque Mondiale.

Pays engagés dans les initiatives REDD

Participants FCPF en vert; Participants UNREDD en rouge
Initiative norvégienne en jaune; Initiative australienne en bleu



REDD et la Convention climat

La question de la déforestation, qui avait été laissée de côté par le protocole de Kyoto, celui-ci visant principalement les actions des pays développés, a été inscrite à l'ordre du jour de la convention climat en 2005, à l'initiative de la Papouasie Nouvelle Guinée et du Costa Rica.

La feuille de route de Bali, adoptée fin 2007, a confirmé la place éminente que devait prendre la conservation et la gestion forestière durable dans l'accord climat post-2012 et encouragé le lancement d'activités de démonstration. Le mécanisme REDD a été institué lors de la treizième conférence des parties à Bali cette même année 2007.

La conférence des Parties de Copenhague en décembre 2009, a conduit à des avancées substantielles sur le sujet REDD + :

- Un paragraphe de l'Accord de Copenhague souligne l'utilité du mécanisme REDD+ :
« *Nous reconnaissons le rôle crucial de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et le besoin d'augmenter l'absorption par les puits forestiers de gaz à effet de serre et nous nous accordons sur le besoin de fournir des incitations positives pour de telles actions à travers l'établissement immédiat d'un mécanisme REDD-plus pour activer la mobilisation des ressources financières des pays développés.* »

- Un projet de décision du groupe de négociation AWG LCA* définit le mécanisme REDD+. Il comporte un ensemble de principes et de clauses de sauvegarde :

- Besoin d'une bonne gouvernance forestière ;
- Respect des droits des populations autochtones et des membres des communautés locales ;
- Protection de la diversité biologique et des services écosystémiques.

Le périmètre « REDD+ » est étendu à la réduction des émissions résultant du déboisement, la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts, à la conservation des stocks de carbone forestiers, à la gestion durable des forêts et à l'augmentation des stocks de carbone forestiers. Les pays en développement souhaitant participer doivent établir une stratégie ou un plan d'action national prenant en compte les déterminants de la déforestation, les problèmes fonciers, la gouvernance, avec pleine participation des parties prenantes concernées, un niveau de référence national pour les forêts ou, s'il y a lieu, au niveau infranational, et un système national fiable et transparent de surveillance des forêts pour le suivi et le rapportage des activités.

* AWG LCA : groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (groupe de travail réunissant les 194 Parties et négociant l'accord international)

Une approche graduelle dans la mise en oeuvre, en fonction des conditions nationales :

- (1) Elaboration des stratégies / plans d'action / politiques et mesures avec développement institutionnel et activités de démonstration ;
- (2) Montée en puissance de la mise en œuvre, poursuite du renforcement des capacités et transfert de technologies, et incitations aux résultats ;
- et (3) Mise en œuvre axée sur les résultats intégralement suivis, notifiés et vérifiés.

- Une décision de l'organe scientifique et technique de la Convention (SBSTA) a été adoptée sur les orientations méthodologiques de REDD+. Elle organise la coordination des activités de renforcement des capacités, précise les exigences de suivi et de rapportage, et donne des orientations sur les niveaux de référence à mettre en place.

- Enfin, dans un communiqué conjoint publié durant la Conférence de Copenhague, six Etats (l'Australie, les Etats-Unis, la France, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni) annoncent qu'ils allouent collectivement près de 3,5 milliards de dollars américains de financement initial pour REDD+ sur la période 2010-2012 afin de permettre une mise en oeuvre immédiate d'actions de lutte contre la déforestation.

Ces avancées témoignent d'un intérêt partagé entre pays forestiers du Nord et du Sud. La conférence de Paris s'inscrit dans cette dynamique partenariale.



Les enjeux et les solutions à la déforestation

Aspects généraux

Treize millions d'hectares de forêts disparaissent dans le monde chaque année, entraînant des dommages écologiques irréversibles et menaçant le mode de vie des sociétés humaines qui en dépendent directement. Une **conjonction de facteurs contribue à la déforestation** : hausse de la demande globale de bois et de denrées agricoles, liée à l'élévation des niveaux de vie, développement des agro-industries, mais aussi croissance démographique, pauvreté et migrations rurales dans les pays forestiers.

La déforestation massive peut être évitée tout en permettant aux populations locales de vivre des ressources naturelles **en encourageant une gestion durable des forêts**, qui se traduit par des plans d'aménagement et une bonne gouvernance forestière. Le financement de la gestion durable est une question récurrente car elle est souvent moins rémunératrice qu'une mise en culture.

La plupart des services rendus par les forêts ne font pas l'objet de transactions ; leur valeur n'est donc généralement pas intégrée par les utilisateurs des espaces forestiers. Les forêts tiennent pourtant un rôle crucial dans le maintien des grands équilibres écologiques, en raison de la **diversité biologique** qu'elles abritent. Par ailleurs, l'usage de la forêt comme espace de loisir et ses composantes patrimoniale, historique et culturelle lui donnent une **fonction sociale**. Le **mode de vie des populations locales, et notamment des populations autochtones**, est parfois étroitement lié aux forêts et les ressources qu'elles en tirent permettent d'améliorer leurs conditions d'existence. En outre, les forêts jouent un **rôle économique** important à travers la production de biens. Une économie de services tend également à se développer avec l'écotourisme et par la valorisation des **services environnementaux**.

La nécessité d'une gestion durable des forêts est renforcée par les **liens entre forêts et changement climatique**. Le déboisement ainsi que la dégradation des écosystèmes forestiers constituent d'importantes **sources d'émission de gaz à effet de serre**. La conservation et la gestion durable des forêts sont donc un enjeu dans la lutte contre l'effet de serre, de même que le rôle des forêts comme **puits de carbone** en phase de croissance. De plus, les relations forêts-climat intègrent l'impact que la consommation de **bioénergies et de biomatériaux** qui se substituent positivement aux énergies fossiles, mais dont la consommation ne doit pas excéder la capacité des forêts à se régénérer. Enfin et surtout, la protection des forêts est un enjeu considérable de l'adaptation aux effets du changement climatique.

Enjeux et échéances

Les forêts ont une place importante parmi les **enjeux globaux du développement durable** et l'action collective internationale pour la préservation des écosystèmes forestiers doit être renforcée. La déclaration du G7 du sommet de Houston en 1990 prônait déjà une convention internationale sur les forêts mais les déclarations d'intentions politiques peinent encore à

produire des résultats tangibles. La **gouvernance mondiale des forêts** fait toujours débat et les tentatives de création d'un accord multilatéral contraignant ont à ce jour toutes échouées.

L'architecture de la gouvernance mondiale des forêts est fragmentée au sein de multiples mécanismes juridiques et institutionnels régionaux et multilatéraux. Le dialogue international sur les forêts se tient en particulier au **Forum des Nations unies sur les Forêts (FNUF)** avec son **Instrument juridiquement non-contraignant concernant tous les types de forêts**, adopté en 2007, et au **Comité des forêts de la FAO**.

D'autres accords multilatéraux traitent des problématiques liées de près ou de loin aux forêts :

- la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son protocole de Kyoto ;
- la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) ;
- la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ;
- ou encore la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La lutte contre l'exploitation illégale des forêts a été hissée au premier rang des questions forestières internationales lors du Sommet du G8 de Birmingham en 1998 et régulièrement réaffirmé depuis. L'**Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)**, créée en 1983 pour développer le commerce international tout en soutenant la gestion durable, a une compétence normative et fournit de l'appui technique et financier aux projets de ses pays membres. L'Union européenne a, quant à elle, adopté en 2003 le plan d'action **FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)**, qui vise à réduire les volumes de bois illégal entrant dans l'UE et à renforcer la gouvernance dans les pays producteurs par le biais d'accords volontaires de partenariat entre ces derniers et l'Union.

La Convention climat s'intéresse aux forêts d'une part sous l'angle des règles comptables pour les émissions et absorptions de gaz à effet de serre dans le secteur de **l'Utilisation des terres, des changements d'affectation et de la forêt dans les pays industrialisés (LULUCF, acronyme anglais)** dans les pays développés soumis à engagements quantifiés de réduction par le Protocole de Kyoto, et d'autre part sous l'angle de la **réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD)**. Ce dernier sujet prend une importance considérable alors que la déforestation tropicale représente davantage d'émissions de gaz à effet de serre que l'ensemble du secteur des transports au niveau mondial. L'Union européenne estime que la **déforestation doit être réduite de moitié d'ici 2020 afin de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C**. Fin 2009, l'Accord de Copenhague a reconnu le besoin de mettre en place immédiatement un mécanisme REDD+. La Conférence de Copenhague a également progressé sur la définition de ce mécanisme qui est désormais proche du consensus. Une partie des financements précoces, annoncés par les pays développés dans l'Accord de Copenhague (30 milliards USD sur la période 2010/2012), seront destinés au volet forêt de la lutte contre le changement climatique. Six pays dont la France ont ainsi annoncé qu'ils y affecteraient près de 3,5 milliards de dollars sur la période 2010-2012.

Un groupe de travail sur le financement intérimaire de REDD avait été constitué à la demande des chefs d'État réunis chez le Prince Charles de Galles en marge du Sommet du G20 à Londres en avril 2009. Ce groupe de travail a tenu sa deuxième réunion à Paris en août 2009 et a rendu ses recommandations sur les besoins de financement et les mécanismes à mettre en place.

Action de la France

La Charte des Eaux et Forêts édictée en l'an 1346 établissait que les « *forêts* » doivent être *ménagées* de manière à ce qu'elles puissent se « *soutenir perpétuellement* ». Pays de

tradition forestière ancienne, la France a su conserver et restaurer ses forêts pour disposer aujourd'hui d'un quart de couverture forestière sur son territoire métropolitain. Certaines forêts d'Outre-Mer recèlent des hauts lieux mondiaux de la diversité biologique.

La France appuie depuis longtemps les politiques de gestion durable des forêts et les mesures de lutte contre le déboisement et le commerce illégal du bois. Cette démarche est au cœur de sa coopération avec les pays du bassin du Congo. La France a assuré de 2005 à 2007 la **facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)**, ouvert à tous les acteurs régionaux, nationaux, multilatéraux, privés, publics, associatifs, scientifiques, soucieux d'agir pour la sauvegarde de la forêt du Bassin du Congo en tant que bien public mondial. Le taux de déforestation y est en moyenne relativement faible et la France promeut la diffusion de ce modèle de conservation et de gestion durable, notamment en finançant le renforcement institutionnel ainsi que les actions pilotes de lutte contre la déforestation.

Seul pays à l'Annexe 1 de la Convention Climat à avoir des forêts à la fois en milieu tempéré (métropole) et en milieu tropical (Guyane et Dom), la France, est engagée dans les initiatives internationales et communautaires, et dispose d'une importante expertise scientifique, technique et commerciale en matière de foresterie tropicale, en particulier en Afrique centrale. En 2007, elle a été le premier pays à réaliser un inventaire exhaustif des émissions et absorptions en forêt tropicale (Guyane). Elle soutient financièrement et techniquement les processus FLEGT au Gabon, en RCA et au Congo-Brazzaville. Elle prend également une part active aux travaux réalisés au niveau régional dans le cadre de la **Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)**.

L'Office national des forêts (ONF) et sa filiale, l'ONF international conçoivent à l'étranger de nombreux projets carbone forestiers dans le cadre des marchés régulés par la Convention (MDP, MOC) et volontaires (VCS,CCBs).

Enfin, le sujet de l'exploitation forestière illégale a fait l'objet de nombreuses discussions lors du Grenelle Environnement, d'autant que la France est **importatrice de bois tropicaux** en provenance d'Afrique. L'engagement pris en 2005 de **réaliser 100% d'achats publics de l'État en bois certifié en 2010** a été réitéré au Grenelle Environnement. La lutte contre l'exploitation illégale des forêts est au cœur de l'approche française avec la gestion durable des forêts et son outil de base l'aménagement forestier. Cette politique conduit à renforcer la gouvernance forestière, depuis la lutte contre la corruption des filières d'exportation et le détournement des taxes forestières jusqu'à l'implication et la formation des communautés villageoises.

Tout récemment, la loi du 2 mars 2010 autorise l'approbation de l'accord international de 2006 sur les bois tropicaux. Cet accord signé à Genève (Suisse) dans le cadre de la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) a pour objectif de «promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité et de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois».

L'amélioration de cette gouvernance contribue également à la **lutte contre la pauvreté**, bien souvent dans des zones reculées, mais elle constitue aussi une des conditions pour l'accès à un financement dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la déforestation et la dégradation forestière évitées (REDD).

La coopération forestière française est mise en œuvre notamment par l'Agence française de développement (AFD), EuropeAid, le Fond pour l'environnement mondial et le Fond français pour l'environnement mondial.



(source : AFD)



La gestion durable des forêts : le Bassin du Congo

Contexte



Avec 220 millions d'hectares de forêt tropicale, **les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie**. Elles abritent la plus importante biodiversité d'Afrique : **près de 10 000 espèces de plantes, 400 espèces de mammifères, dont les fameux grands singes, et 1 000 espèces d'oiseaux**. Partagé entre six pays d'Afrique centrale¹, le bassin du Congo compte 80 millions d'habitants, pour lesquels il est une source d'énergie et d'alimentation essentielle.

Les forêts sont également une ressource économique importante, le commerce des bois tropicaux représentant en moyenne 6% du PIB et 10% du commerce extérieur des pays de la sous-région. Elles assurent aux populations de ces pays des revenus importants, en créant des pôles d'activité qui structurent l'espace et permettent la création de services publics (construction de routes, d'écoles, de dispensaires...).

S'il est encore à ce jour relativement bien préservé, **le bassin du Congo fait toutefois face à de multiples menaces** : pressions démographiques, agriculture, activités minières, urbanisation, déforestation, sont autant de facteurs qui pèsent sur sa conservation et sur celle de toutes les espèces animales qu'il abrite. Jusqu'au milieu des années 1980, les politiques forestières nationales, permettant une exploitation à bas prix du capital forestier, se sont accompagnées d'un gaspillage de la ressource et d'impacts importants sur l'environnement.

Or, dans un contexte de raréfaction des ressources pétrolières, **l'utilisation et la valorisation économique des ressources renouvelables issues des forêts redevient un enjeu majeur**. Le développement économique des pays africains ne peut se concevoir sans l'exploitation de leurs ressources naturelles, qui constituent l'une de leurs richesses majeures. La forêt en fait partie. En outre, face au défi du changement climatique, la préservation des forêts du bassin du Congo est essentielle.

Le défi consiste donc à concilier préservation de cet espace naturel et développement économique, en privilégiant une gestion durable de ces forêts. Le second Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Johannesburg en septembre 2002, s'est engagé dans cette voie en instituant un Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) dont la France assure le pilotage jusqu'à fin 2007.

La COMIFAC (Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale), institution visant la mise en œuvre d'un plan de convergence à l'échelle régionale, est le point d'ancrage de ce partenariat. L'objectif du PFBC est de protéger et de gérer durablement les ressources naturelles tout en favorisant le développement économique et social.

¹ Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon et Guinée Equatoriale

Principe d'intervention

Le double impératif de préservation de l'environnement et de développement économique exige un dépassement des approches conversationnistes traditionnelles. Si la conservation est indispensable, en particulier sur certaines zones très sensibles en termes de biodiversité (les « hot spots »), elle ne peut constituer une réponse crédible à l'échelle de dizaines de millions d'hectares qui représentent des enjeux économiques énormes.

L'approche soutenue par l'AFD considère la protection et l'exploitation forestières comme complémentaires plutôt que dogmatiquement opposées. Elle défend l'idée selon laquelle les « pratiques d'aménagement durable » des forêts d'Afrique centrale, sont, avec une politique de zones protégées articulées aux zones exploitées, le pilier essentiel d'une approche pragmatique de préservation de la biodiversité. L'Agence fonde ainsi sa démarche sur la notion d'aménagement intégré associant le partenaire industriel à la gestion de l'espace.

L'originalité de la démarche soutenue par l'AFD réside donc dans le fait qu'elle tente de **combiner exploitation de la forêt avec souci de durabilité et de renouvellement en impliquant tous les partenaires concernés** dans cet effort : les opérateurs forestiers, les populations locales, les pouvoirs publics, les sociétés de service, les banques et agences d'aide. Il s'agit de trouver un compromis entre les différents intérêts de ces acteurs en combinant des politiques de création d'aires protégées, d'une part, et d'aménagement durable des forêts exploitées, d'autre part. Ceci induit deux idées majeures :

- la préservation de la biodiversité implique de ne pas agir uniquement dans les espaces protégés, mais d'envisager celle-ci dans une perspective d'aménagement durable et de préservation du territoire dans son ensemble ;

- les écosystèmes doivent être abordés dans leur globalité (exploitation et protection, lieu de production et cadre de vie des populations locales, objectifs étatiques et droits coutumiers).

Il s'agit donc d'une démarche partenariale novatrice qui associe considération économique et souci environnemental.

Objectifs

L'action de l'AFD dans le bassin du Congo vise à promouvoir la gestion durable et concertée des forêts pour garantir le développement économique, en préservant et en valorisant la biodiversité.

Cette stratégie s'articule autour de trois volets :



- un appui institutionnel au niveau national ;
- un aménagement des forêts selon les principes de gestion durable articulés sur l'exploitation industrielle et les aménagements forestiers ;
- une valorisation de la recherche, un soutien à la formation et le transfert de connaissances.

Les projets soutenus par l'AFD sont facteurs d'un développement durable respectueux de l'environnement. Ils encouragent la poursuite d'une activité économique d'importance majeure pour le pays, en sécurisant l'activité des exploitants (à travers le respect des normes nationales et internationales, l'industrialisation de la filière et l'ouverture de nouveaux marchés). Fondés sur la définition d'un mode de gestion concertée de la ressource (entre exploitants, Etats, ONG et populations locales), ils favorisent un changement en profondeur des pratiques des opérateurs économiques, tout en permettant le transfert de technologies (techniques, savoir-faire, procédures, méthodes de gestion et d'organisation) et la mobilisation des investissements directs du secteur privé.

Ces projets concernent l'ensemble des acteurs, avec la volonté d'avoir des impacts sur l'administration (cadre juridique, organisation des services de l'Etat) et sur la gouvernance des filières bois en général, sur la profession, sur la société civile (appui à la création d'un tissu d'opérateurs spécialisés, professionnalisation des ONG de terrain), ainsi que sur le secteur bancaire.

Descriptif des projets

Le bassin du Congo représente 55 millions d'hectares de forêts concédées. 31 millions d'entre elles sont engagées dans une dynamique d'aménagement. Les projets financés par l'AFD couvrent 12 millions d'hectares.

Après une première opération pilote réalisée en RCA et un projet fondateur au Gabon en 1997 (un financement d'1,45 million d'euros pour l'aménagement durable de près de 505 000 hectares), l'AFD a cherché à mettre en place des mécanismes de financement pour l'aménagement durable en espérant faire jouer un effet d'entraînement d'un forestier à l'autre et d'un pays à l'autre.

■ **Au Gabon**, l'AFD a mis en place en 2000 une ligne de crédit de 6,5 millions d'euros pour le refinancement des prêts consentis par la Banque Gabonaise de Développement aux sociétés forestières. Une seconde ligne de crédit d'un montant de 4,2 millions d'euros a été mise en place en 2003. Un prêt souverain d'un montant total de 11,2 millions d'euros a été réalisé en 2006 (aménagement de petits permis forestiers sur une zone de 4 millions d'hectares). Un projet d'appui à la création de parcs nationaux est en cours d'instruction (montant total AFD et FFEM : 7 à 8 millions d'euros) ;

■ **En RCA**, le Projet d'appui à la préparation des aménagements forestiers (PARPAF) a bénéficié d'une subvention de 2 millions d'euros pour soutenir les sociétés forestières dans la réalisation des plans d'aménagement. Ce projet été prolongé en deux temps : 1,5 million d'euros en 2004-2005 et 5 millions d'euros entre 2006 et 2010, pour l'aménagement de 3,5 millions d'hectares ;

■ **Au Congo**, l'AFD a permis l'aménagement de près d'1,2 million d'hectares en apportant un financement d'1,3 million d'euros en 2004 ; un projet est en cours d'instruction, qui offrirait un financement de 4 à 5 millions d'euros;

■ **Au Cameroun**, un projet a été lancé en 2004 pour l'aménagement de 300 000 hectares (1 million d'euros) ; la première tranche du volet forêts/environnement du Contrat de désendettement/développement est actuellement en cours de signature (pour un montant total de 10 millions d'euros).

L'AFD finance 15 entreprises forestières sur l'ensemble de la région.

Entre 2000 et 2008, le financement de l'AFD aura atteint un total de 50 millions d'euros.

Dates et montants

Démarrage : 1997

Financement : 50 millions d'euros AFD / 6 millions d'euros FFEM / 20 millions d'euros C2D.



Renforcement des capacités des pays dans le domaine de la gouvernance forestière

“Forest Law Enforcement on Governance and Trade”- FLEGT

Treize millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année dans le monde. Les causes de cette déforestation vont de la conversion des forêts en terres agricoles à la surexploitation des forêts autour des grandes agglomérations pour des raisons d'approvisionnement en bois de chauffe.

La France plaide depuis longtemps pour une approche globale de cette question qui prenne en compte toutes les activités concourant au **maintien ou à l'augmentation des stocks de carbone permettant de garantir la meilleure conservation possible de la biodiversité** : la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière, avec l'objectif communautaire d'arrêter la déforestation d'ici 2030, la gestion durable des forêts, leur préservation via des politiques de protection (parcs nationaux et aires protégées terrestres) et la plantation de nouvelles forêts.

Promouvoir ces activités dans les pays en développement nécessite des **incitations financières spécifiques**, et c'est l'objet de la négociation REDD, mais aussi un **renforcement des capacités des pays** dans le domaine de la gouvernance forestière, et c'est l'objet de la négociation FLEGT.

L'origine de FLEGT (*Forest Law Enforcement on Governance and Trade*) vient du constat que l'exploitation illégale du bois et son commerce ont un impact environnemental significatif et des conséquences économiques et sociales importantes. Selon les estimations, **10 à 19% des bois importés par l'Union européenne sont d'origine illégale**. En outre, la Banque mondiale estime que le coût de l'exploitation illégale pour les économies nationales des pays producteurs s'élèverait à **10 milliards de dollars par an**. Au-delà des impacts financiers, ces pratiques entraînent la dégradation, voire la destruction des forêts et des services environnementaux qu'elles fournissent.

Cette situation, dénoncée par de grandes ONG, a été reconnue lors du sommet du G8 de Birmingham en 1998 qui décidait alors d'un programme d'action contre l'exploitation illégale et le commerce lié, **engagement politique qui fut réaffirmé lors du G8 au Japon en 2008**. FLEGT est donc la traduction concrète des engagements politiques pris au plus haut niveau par l'Union européenne.

Les développements récents, à la fois dans le cadre de la négociation climat et celui des accords volontaires de partenariat FLEGT, placent l'Europe face à une opportunité historique pour inspirer un nouveau modèle de partenariat international traçant des voies de développement sobre en carbone fondées en grande partie sur la gestion durable des forêts.

Le règlement FLEGT, adopté en 2005 et complété par un règlement d'application en 2008, est fondé sur l'idée que la **gestion durable des forêts autorise les populations concernées à vivre de leurs ressources naturelles tout en assurant un renouvellement de la couverture forestière** grâce à l'adoption d'un rythme de coupe approprié. Elle permet, à un coût relativement réduit, à la fois **de réduire les émissions de gaz à effet de serre**, et donc d'atténuer les effets du changement climatique, mais aussi de **préserver la biodiversité de ces écosystèmes extrêmement riches** que sont les forêts tropicales humides.

Le règlement a un double objectif :

■ **modifier les pratiques commerciales des entreprises européennes** en les incitant à acheter du bois à des producteurs qui respectent les lois locales, paient les arbres qu'ils abattent et agissent de façon responsable envers les populations locales pauvres ;

■ **aider les pays producteurs à mettre en place des lois et règlements garantissant la bonne gestion de leurs forêts**, notamment via des **accords volontaires de partenariat (AVP)** avec les pays producteurs. Seul le bois autorisé, qui bénéficiera alors d'une « licence FLEGT », sera accepté à l'entrée de l'UE. Un premier accord a été signé avec le Ghana en octobre 2008 ; deux autres accords ont été signés en 2009 avec le Cameroun et le Congo-Brazzaville. Des négociations sont ouvertes avec le Liberia et la Sierra Leone et elles devraient prochainement l'être avec l'Indonésie.

Si la Commission est chargée des négociations des AVP, elle sollicite toutefois les États membres afin qu'ils apportent un soutien aux pays demandeurs. **Quatre États membres sont particulièrement actifs : le Royaume Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.**

La France a ainsi apporté son appui au **Congo, à la République centrafricaine et au Gabon**. Entre 3 et 15 M€ d'aide -de la part des États membres aux pays producteurs sont nécessaires pour mettre en place les conditions requises à l'émission de la première autorisation

L'Union européenne a pris de l'avance grâce aux accords volontaires de partenariat FLEGT, elle dispose déjà d'instruments juridiques et de relais locaux lui permettant de prendre l'initiative de la réflexion sur les modalités institutionnelles et la gouvernance de REDD, alliant pays du sud et du nord.



Pourquoi le sujet REDD est important

1. **Le respect de l'objectif de l'accord de Copenhague**, contenir le réchauffement climatique à 2°C, passe obligatoirement par la réduction de la déforestation qui représente 20% des émissions mondiales
2. **Le coût de la tonne de carbone évitée des actions de réduction de déforestation est la plus faible.** Le gisement de réduction d'émissions y est très important
3. **La déforestation est irréversible** : chaque année, ce sont près de 13 millions d'hectares détruits
4. **Lutter contre la déforestation c'est aussi mettre en place des bénéfices socio économiques et environnementaux en faveur de la biodiversité**, des peuples autochtones
5. **Le sujet REDD permet d'introduire dans les négociations les gisements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture**
6. **Le sujet REDD facilite la négociation d'un accord international ambitieux de lutte contre le changement climatique** en :
 - reconnaissant le rôle et la responsabilité des pays émergents (Brésil, Indonésie ...)
 - proposant un modèle à suivre pour les autres secteurs d'émissions de gaz à effet de serre
 - mettant en œuvre des renforcements de capacité
 - permettant le développement de stratégies nationales par les pays en développement (cf. NAMA du Plan d'action de Bali)
 - combinant investissements publics et privés dans le financement de la lutte contre le changement climatique
 - favorisant et en illustrant la mise en place d'un système de suivi, de rapport et de vérification (MRV) des financements des pays développés et des actions d'atténuation des pays en développement (cf. Plan d'action de Bali)



Chiffres clés

- Les forêts représentent **30 %** de la surface émergée du globe (près de 4 milliards d'hectares)
 - Teneur en carbone total de forêts : 638 Gt pour 2005, soit **25%** du carbone dans la biosphère terrestre (c'est plus que la quantité de carbone dans toute l'atmosphère)
 - Contenu carbone dans un arbre (palissandre/ 30 m de haut / 80ans) =
5,4 tonnes de CO₂, soit les émissions de :
 - 1 vol de 600 kms en Airbus A320
 - élevages de 16,7 bœufs à viande
 - 1 tour du monde en voiture (44 000 kms)
 - production de 13,4 tonnes de blé
 - La déforestation représente :
 - **20 %** des émissions annuelles de gaz à effet de serre
 - 13 millions d'hectares par an (équivalent de la surface de la Grèce)
 - **1,2 milliards** de personnes vivent grâce aux richesses des forêts
 - Potentiel de réduction des émissions de la REDD : **3 gigatonnes de CO₂** équivalent par an d'ici à 2020.
 - MDP Forestier (boisement et reboisement) : 8 projets sur près de 2000 projets enregistrés
 - **Coûts REDD+ :**
 - **CNUCC** : 9 milliards d'Euros annuels (12 Mds USD) pour supprimer toute déforestation dans les pays non industrialisés d'ici 2030
 - **Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA)** de 12,5 à 20 milliards d'Euros par an (17 à 28 Mds USD) pour diviser par 2 le taux de déforestation
 - **Commission européenne** : de 15 à 25 milliards d'Euros par an (20 à 33 Mds USD) pour diviser par 2 le taux de déforestation d'ici 2020
- Fast start REDD** : 2,5 Mds d'Euros (3,5 Mds USD) sur 3 ans (2010-2012)
- | | |
|-----------------|-----------------------------|
| Norvège | 736 000 000 € (1Md USD) |
| États Unis | 736 000 000 € (1Md USD) |
| Grande Bretagne | 354 000 000 d'€ (480 M USD) |
| France | 276 000 000€ (375 M USD) |
| Australie | 88 300 000€ (120 M USD) |
| Japon | 368 000 000 € (500 M USD) |



Glossaire

Absorption

Processus tendant à faire augmenter la teneur en carbone d'un bassin. Synonyme de piégeage et de fixation.

Base de référence

Scénario de référence par rapport auquel sont mesurées les variations touchant les émissions et la fixation des gaz à effet de serre.

Bassin de carbone

Tout système ayant la capacité d'accumuler ou de libérer du carbone (exemples : la biomasse forestière, les produits du bois, les sols, l'atmosphère). Ce terme est employé aussi comme synonyme de réservoir. Son contenu est exprimé en unité de masse (ex. : t C).

Biosphère

Partie de la sphère terrestre, siège de la vie sous toutes ses formes, ce qui comprend les organismes vivants ainsi que les matières organiques résultant de la vie (ex. : litière, détritiques, sol).

Carbone du sol

Expression employée ici afin de distinguer le bassin de carbone que constitue spécifiquement le sol. Cela inclut différentes formes de carbone organique (humus) et de carbone minéral, y compris le charbon de bois, mais ni la biomasse souterraine (ex. : racines, bulbes, etc.), ni la faune des sols (animaux).

Couvert terrestre

Couverture physique et biologique observée des sols, telles que la végétation ou des ouvrages érigés par l'homme.

Déforestation

Transformation de terres forestières en étendues non forestières, directement du fait de l'homme.

Dégradation

Terme pas encore abouti. On appelle néanmoins « dégradation de la forêt » l'épuisement de la forêt jusqu'à son couvert vertical au sol, à un niveau dépassant les 10 %.

Domaine forestier

Surface peuplée de multiples formations arborées.

Fixation

Processus tendant à faire augmenter la teneur en carbone d'un bassin ou d'un réservoir de carbone autre que l'atmosphère. Synonyme de piégeage et d'absorption.

Forêt

Surface de terre de 0,05 à 1 hectare minimum, ayant un couvert vertical au sol (ou une densité relative équivalente) de plus de 10 à 30 %, avec des arbres pouvant atteindre une hauteur minimale de 2 à 5 mètres in situ, à maturité. Mais cette définition peut varier d'un

pays à l'autre, dans la mesure où le protocole de Kyoto permet aux pays de spécifier une définition précise à l'intérieur de ces paramètres, utilisable pour la prise en compte des émissions à l'échelon national.

Flux de carbone

Taux d'échange de carbone entre différents bassins, exprimé en unité de masse par unité de surface et unité de temps (ex. : t C ha⁻¹/an)

Fuites

Changement net d'émissions anthropogènes par des sources de gaz à effet de serre qui se produit à l'extérieur des limites d'un projet, et qui est mesurable et attribuable à l'activité d'un projet MDP.

MRV

Mesurable, notifiable et vérifiable

NAMA

Actions d'atténuation appropriées au niveau national (pour les pays en développement)

Niveaux de référence

Il définit la période de référence et l'échelon par rapport auxquels les activités contenues dans la portée sont mesurées

Produits du bois

Produits dérivés du bois brut récolté dans les forêts, comprenant le bois de feu et les grumes ainsi que les produits dérivés, tels que les sciages, les contre-plaqués, la pâte de bois, le papier...

Puits

Tout processus ou mécanisme qui absorbe un gaz à effet de serre ou un précurseur de gaz à effet de serre présent dans l'atmosphère.

RED

Réduction des émissions dues à la déforestation : diminution des émissions dues aux pertes de stocks de carbone avec changement d'affectation de la terre.

REDD

Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation forestière: diminution des émissions du stock de carbone mais sans changement d'affectation de la terre (ex : exploitation du bois de feu).

REDD+

Réduction des émissions dues à la déforestation, la dégradation forestière et également à la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks.

Régénération

Repeuplement par des moyens naturels (ensemencement sur place ou par des peuplements voisins ou semences apportées par le vent, des oiseaux ou d'autres animaux) ou par des moyens artificiels (jeunes plants ou graines).

Source

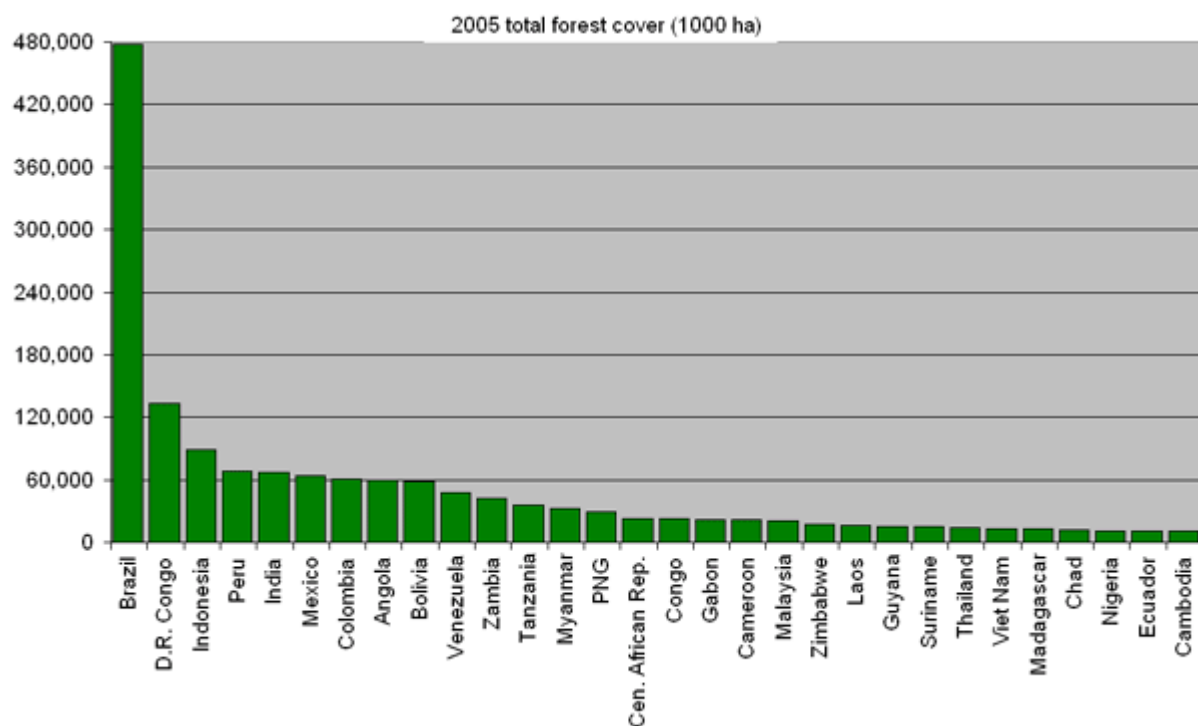
Contraire de puits. Un bassin ou réservoir peut être une source de carbone pour l'atmosphère s'il libère plus de carbone dans l'atmosphère qu'il n'en absorbe.

Stock ou réserve de carbone

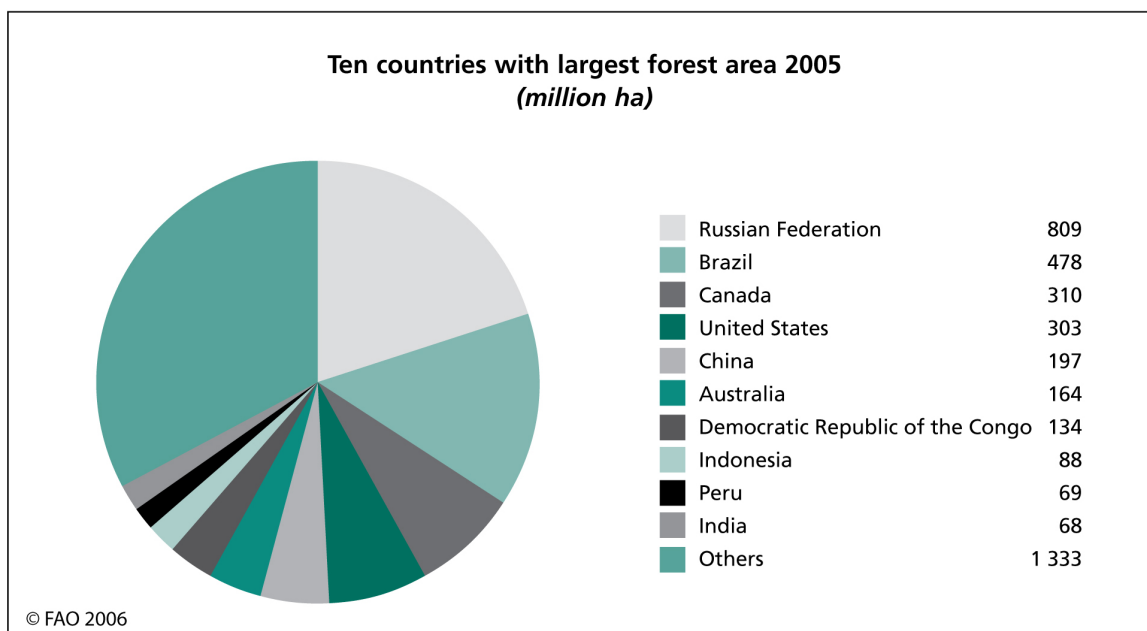
Quantité absolue de carbone que contient un bassin de carbone à un moment donné.

Indonésie	116 567	97 852	88 495	-1 872	-1,7	-1 871	-2,0	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	31 523	30 132	29 437	-139	-0,5	-139	-0,5	4 474	4 474	4 474
Malaisie	22 376	21 591	20 890	-78	-0,4	-140	-0,7	-	-	-
AUTRES										
Madagascar	13 692	13 023	12 838	-67	-0,5	-37	-0,3	21 148	18 453	17 054
Venezuela	52 026	49 151	47 713	-288	-0,6	-288	-0,6	7 526	7 421	7 369
Éthiopie	15 114	13 705	13 000	-141	-1,0	-141	-1,1	44 650	44 650	44 650
Gambie	442	461	471	2	0,4	2	0,4	170	140	125
Afrique du Sud	9 203	9 203	9 203	0	0	0	0	21 409	21 409	21 409
Malawi	3 896	3 567	3 402	-33	-0,9	-33	-0,9	-	-	-
Costa Rica	2 564	2 376	2 391	-19	-0,8	3	0,1	15	10	10
Mexique	69 016	65 540	64 238	-348	-0,5	-260	-0,4	20 705	20 174	19 908
Chine	157 141	177 001	197 290	1 986	1,2	4 058	2,2	101 498	97 683	87 615
Inde	63 939	67 554	67 701	362	0,6	29	n.s.	5 894	4 732	4 110
Kenya	3 708	3 582	3 522	-13	-0,3	-12	-0,3	35 530	35 120	34 920

Histogramme du couvert forestier 2005 des principaux bassins (1000 ha)

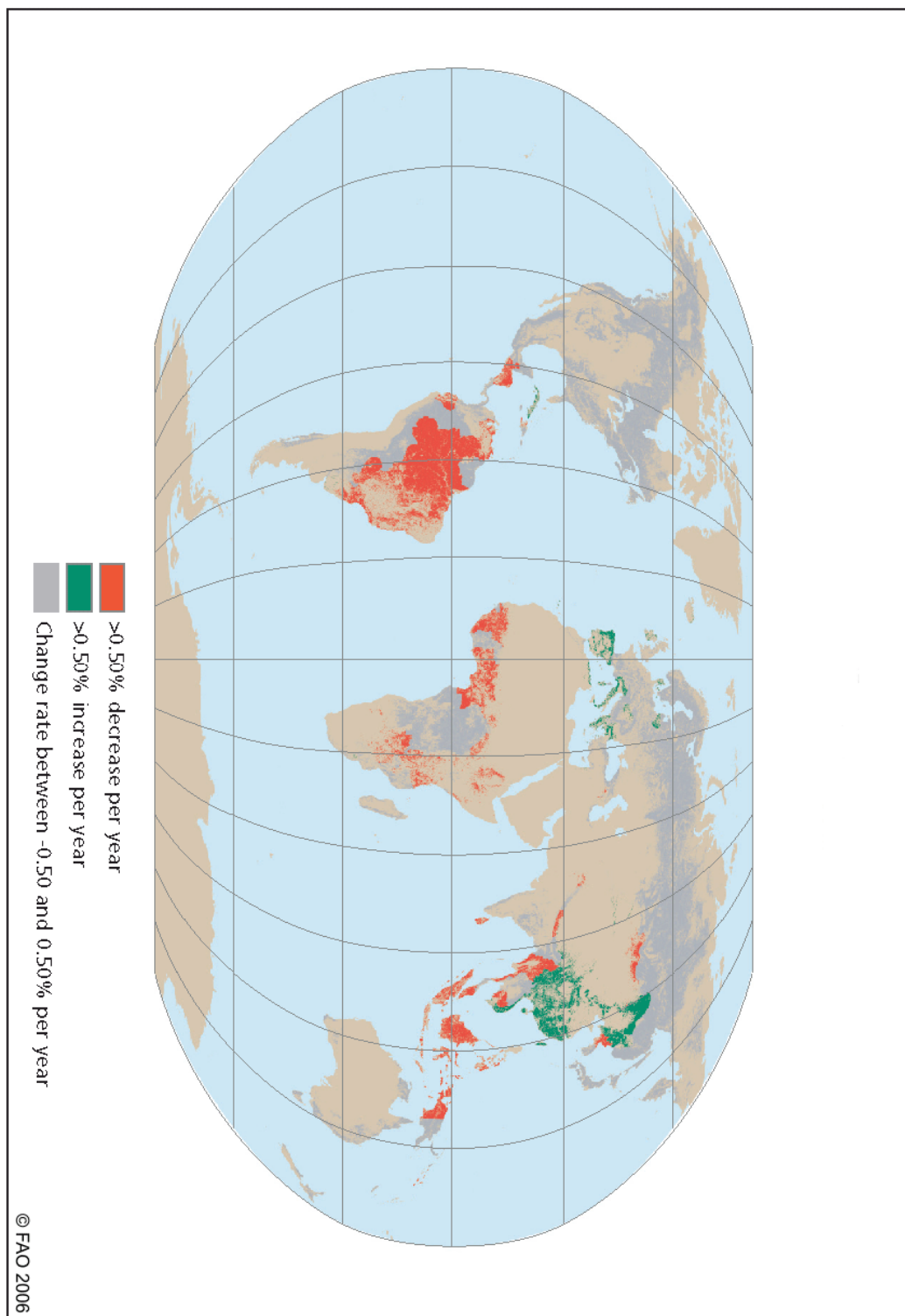


Les 10 pays abritant les plus grands bassins forestiers en 2005



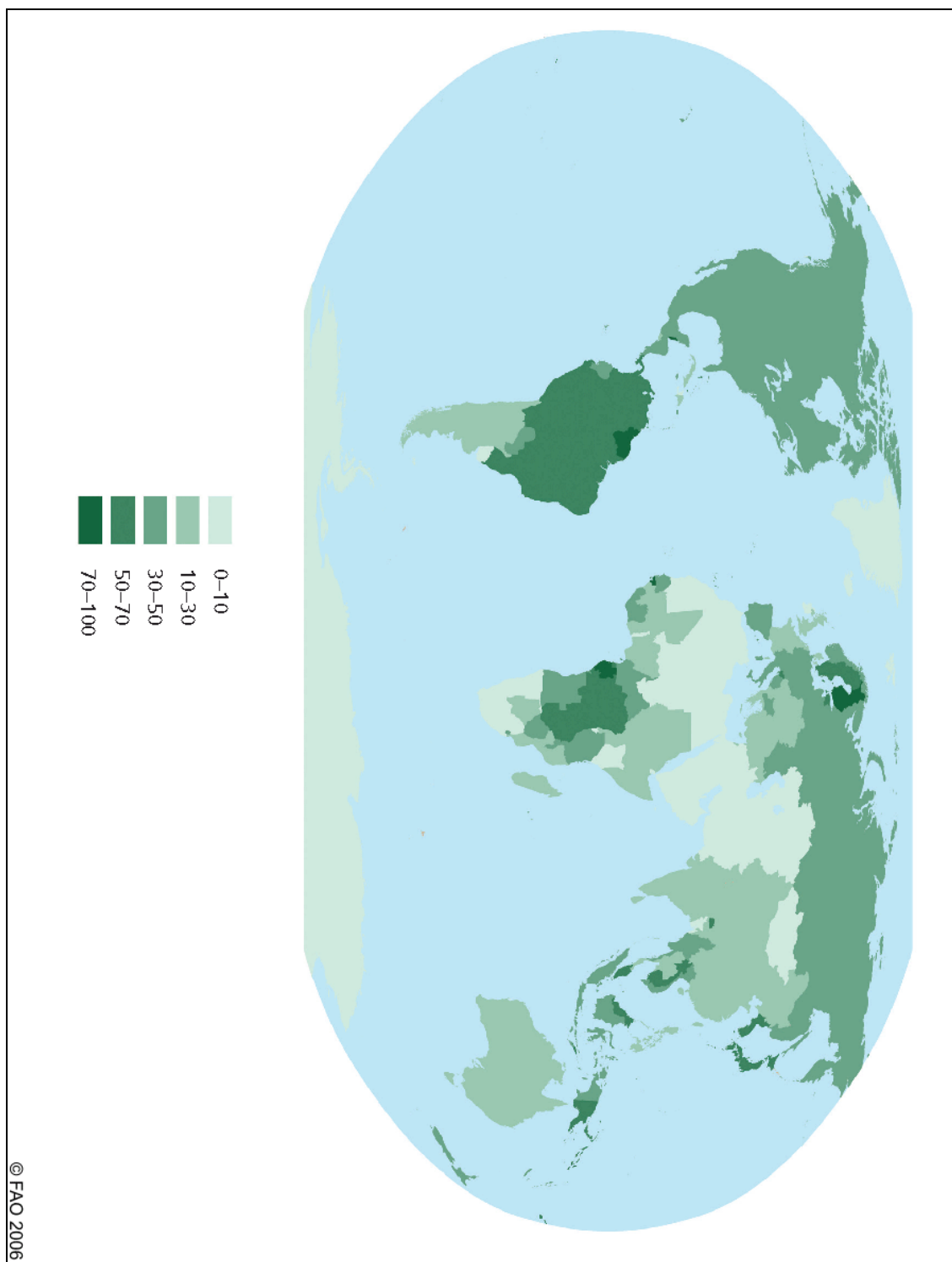


Pays dont la surface forestière a évolué entre 2000 et 2005





Part de la surface forestière dans chaque pays en 2005





Programme

(la conférence se déroule à huis clos)

9h15 : Accueil des participants – Ministère des Affaires étrangères et européennes,
Centre de conférences ministériel, 27 rue de la Convention, Paris 15^{ème}
arrondissement

10h00 : Allocution du Président de la République, Nicolas SARKOZY (Ouvert à la presse - Pool image)

10h35 : Allocution de bienvenue par le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard KOUCHNER

10h40 : Introduction des séances de travail par le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, Jean-Louis BORLOO

10h45 : Première session - Annonces de financements et d'actions précoces forêts
Co-présidée par le Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO et par le Ministre de l'environnement du Brésil Carlos Minc

Objectif : consolider et si possible renforcer les annonces de financement précoces faites à Copenhague pour la forêt et le climat (déclaration de 6 pays de consacrer conjointement 3,5 milliards USD de financement précoce à la forêt sur la période 2010-2012), ainsi que les annonces par les pays en développement d'actions nationales sur REDD+.

11h45 : Deuxième session - Coordination des financements et des actions précoces forêts

Co-présidée par le Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO et par le Président du Conseil national du changement climatique de l'Indonésie, Rachmat Witoelar, et introduite par le Ministre de l'environnement et du développement international de la Norvège, Erik Solheim

Objectif : s'entendre sur le besoin d'une coordination efficace des actions et des financements précoces. Créer un « secrétariat » léger pour assurer la transparence et l'analyse des financements et actions précoces REDD+ et s'entendre sur un code de conduite.

12h30 : Point presse de Jean-Louis BORLOO (Ouvert à la presse)

13h00 : Déjeuner

14h30 : Troisième session - Organiser l'action internationale de long terme sur REDD+

*Co-présidée par le **Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO** et par le **Ministre de l'environnement et du tourisme de la République démocratique du Congo, José Endundo Bononge**, et introduite par l'**Ambassadeur Kevin Conrad**, envoyé spécial pour l'environnement et le **changement climatique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée***

Objectif : en se basant sur les discussions déjà tenues dans le cadre onusien, préparer le « mécanisme REDD+ » de long terme. Il s'agit de tenter de faire converger les visions des ministres sur les principes, notamment de gouvernance, devant régir le mécanisme de plus long terme.

17h00 : Discours de clôture par le Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO (Ouvert à la presse)



Liste des participants

Pays	Nom	Fonction
Afghanistan	Prince Mostapha ZAHER	Directeur Général de l'Agence afghane de Protection de l'Environnement
Afghanistan	Dr. Abas BASER	Conseiller pour les relations internationales de l'Agence afghane de Protection de l'Environnement
Afrique du Sud	M. MANTLANA	Institut national sur la biodiversité, expert sud-africain sur REDD+
Afrique du Sud		Ministre conseiller de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris
Afrique du Sud	M. Sithembele KELEMBE	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches Attaché agricole
Allemagne	Mme Ursula HEINEN-ESSER	Secrétaire d'Etat au Ministère de l'environnement
Angola	Mme Maria de FATIMA MONTEIRO JARDIM	Ministre de l'Environnement
Angola	M. Pedro NSINGUI-BARROS	Ministre conseiller
Australie	Mme Louise HAND	Ambassadrice pour l'Environnement
Australie	Mme. Kushla MUNRO	Directrice de la section International Forest Carbon
Australie	Mme. Jo EVANS	Assistant Secretary
Belgique	M. Paul MAGNETTE	Ministre du Climat et de l'Energie
Belgique	Christophe VAN ORSHOVEN	Fonctionnaire SPF environnement
Belgique	Elisabeth ELLEGAARD	Cabinet du Ministre
Brésil	M. Carlos MINC	Ministre de l'Environnement
Brésil	Mme. Suzana KAHN	Secrétaire d'Etat pour le changement climatique
Brésil	M. Thais JUVENAL	Directeur du Service des forêts
Brésil	M. Tasso AZEVEDO	Conseiller pour les questions climatiques et forestières
Brésil	M. José BUSTANI	Ambassadeur du Brésil en France
Brésil	Mme. Thaís LINHARES	Directrice du Service Forestier
Brésil	M. Ciro AZEVEDO	Diplomate de la Sous-direction Climat et Développement Durable - MAE brésilien
Brésil	M. Ronald CARDOSO	Conseiller à l'Ambassade du Brésil à Paris
Cameroun	M. Elvis NGOLLE NGOLLE	Ministre des Forêts et de la Faune
Cameroun	Dr. Joseph AMOUGOU	Point focal changement climatique au Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature

Cameroun	M. Samuel EBIA NDONGO	Directeur des Forêts au Ministère des Forêts et de la Faune
Canada	Laurence BLANDFORD	Chef des négociations sur l'environnement
Canada	M. Peter GRAHAM	Division des Analyses économiques - Economiste
Chine	M. GAO Guangsheng	Directeur général au Département du changement climatique, Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC)
Chine	M. WU Jianmin	Département du changement climatique (NDRC)
Chine	M. JIANG Sannai	Directeur adjoint du service du changement climatique, Département du reboisement, Administration Nationale des forêts
Chine	M. SUN Haichao	Ministre conseiller de l'Ambassade de Chine
Chine	M. CHEN Liwen	deuxième secrétaire, assisteront à la conférence du 11 mars
Colombie	M. Carlos COSTA POSADA	Ministre de l'Environnement, du Logement et du Développement territorial
Colombie	Mme. Yadir SALAZAR MEJIA	Directrice des Affaires économiques, sociales et environnementales multilatérales au MAE
Colombie	Mme. Andrea GARCIA	Conseillère REDD du Ministre
Costa Rica	M. Alvaro UMAÑA	Ancien Ministre de l'Environnement du Costa Rica, Membre du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (Washington)
Costa Rica	M. Ricardo ULATE	Conseiller du Ministre de l'Environnement
Danemark	Bo LIDEGAARD	Conseiller Climat du Premier Ministre
Danemark	Peter AARUP IVERSEN	Ministère du Climat et de l'énergie
Danemark	Erik NAERAA-NICOLAJSSEN	Ministère des Affaires étrangères
Espagne	Mme. Teresa RIBERA RODRIGUEZ	Secrétaire d'État au changement climatique
Espagne	M. Enrique CASTAÑÉ	Conseiller du MARM à Paris
Espagne	Mme. Cristina GARCIA	Technicienne supérieur de l'Office espagnol du changement climatique (OECC)
Equateur	M. Marco CHIU	Sous-secrétaire chargé du changement climatique
Etats-Unis	M. Todd STERN	Envoyé spécial du Président des Etats-Unis pour le changement climatique
Etats-Unis	M. Jonathan PERSHING	Adjoint de Todd STERN
Etats-Unis	Mme. Donna LEE	Experte Forêts
Etats-Unis	M. Frederic MAERKLE	Ambassade des USA à Paris

Etats-Unis	Melle Fallon FRYE	Ambassade des USA à Paris
Ethiopie	Dr. Tewolde BERHAN GEBRE EGZIABHER	Directeur de l'Autorité de Protection de l'Environnement
Finlande	M. Paavo VAYRYNEN	Ministre du Commerce extérieur et du Développement
Gabon	M. Martin MABALA	Ministre des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Développement durable
Gabon	M. Etienne MASSARD MAKAGA	Point focal national opérationnel Climat
Gabon	M. Joachim BILE ALLOGHO	Conseiller Technique
Gabon	M. Antoine NDONGOU	Conseiller Technique
Gabon	M. Paul KOUMBA ZAOU	Directeur Général des Eaux et Forêts
Gabon	M. Rodrigues ABOUROU OTOGO	Directeur de la Communication nationale sur les changements climatiques
Gabon	M. Jean-Yves MAFOUMA	Aide de camp du Ministre
Ghana	Mme. Hanny Sherry AYITTEY	Ministre de l'Environnement, des Sciences et des Technologies
Ghana	M. G.K. Scott	Directeur - Ministère de l'Environnement, des Sciences et des Technologies
Guinée Equatoriale	M. Anastasio ASUMU MUM MUNOZ	Ministre de la Pêche et de l'Environnement
Guyana	M. Robert PERSAUD	Ministre de l'Agriculture
Guyana	M. Shyam NOKTA	Conseiller présidentiel et directeur du Comité national sur le climat
Guyana	M. Kevin HOGAN	Conseiller présidentiel
Inde	M. Vijai SHARMA	Secrétaire Général du Ministère de l'environnement et des forêts et futur candidat au poste de SG de l'UNFCCC
Inde	M. J KISHWAN	Principle Chief Conservator (forests); Gouvernement du Jammu et Cachemire
Inde	M. Pranay K. VERMA	Director Climate Change
Indonésie	M. Zulkifli HASAN	Ministre des Forêts
Indonésie	M. Rachmat WITOELAR	Conseiller du Président
Indonésie	Dr. Hadi S. PASARIBU	Conseiller du Ministre dans le domaine institutionnel
Indonésie	M. Wandojo SISWANTO	Conseiller du Ministre dans le domaine des partenariats
Indonésie	Dr. Agus SARSITO	Chef du Centre international de Coopération
Japon	M. Kazuhiko TAKEMOTO	Vice-Ministre des Affaires environnementales mondiales
Japon	Mme. Yoshiko KIJIMA	Négociatrice pour le changement climatique
Japon	M. Tatsuo SEINO	Directeur adjoint du Bureau de recherche sur l'Environnement mondial
Mexique	Mr. Juan Manuel TORRES ROJO	Directeur Général de la Commission forestière nationale

Mexique	M. Juan Manuel GOMEZ ROBLEDO	Secrétaire d'Etat pour les affaires multilatérales et les droits de l'homme - MAE mexicain
Mexique	M. Jose Carlos FERNANDEZ UGALDE	Commission forestière nationale Chef du service des Affaires internationales et du soutien financier
Mexique	Mme. Charlotte STRECK	Commission forestière nationale Conseillère
Malawi	M. John NGAMANDE	Directeur adjoint des Forêts
Mali	M. Tiémoko SANGARE	Ministre de l'environnement et de l'assainissement
Norvège	M. Erik SOLHEIM	Ministre de l'Environnement et du Développement International
Norvège	M. Tarald BRAUTASET	Ambassadeur à Paris
Norvège	M. Åsmund WELTZIEN	Ambassade de Norvège à Paris
Norvège	Per Fredrik ILSAAS PHARO	
Norvège	Audun ROSLAND	
Norvège	Andreas DAHL JORGENSEN	
Norvège	Håvard TORESEN	
Norvège	Christina VOIGT	
Norvège	Ulla HEGG	
Norvège	Tone HERTZBERG	
Norvège	Jon Otto BRODHOLDT	MAE norvégien
Papouasie Nouvelle Guinée	M. Peter MAGINDE	Ambassadeur à Bruxelles
Papouasie Nouvelle Guinée		
Papouasie Nouvelle Guinée		
Pérou	M. Harry BELEVAN-McBRIDE	Ambassadeur du Pérou à Paris
Pérou	M. Ricardo YNOUYE	Premier secrétaire à l'Ambassade du Pérou à Paris
Royaume-Uni	Mme Joan RUDDOCK	Secrétaire d'Etat en charge de la réduction des émissions de GES
Royaume-Uni	Mme Melanie SPEIGHT	Assistante personnelle de Joan RUDDOCK
RCA	M. François NAOUYAMA	Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie
RCA	M. Igor Gildas TOLA-KOGADOU	Directeur de l'Environnement, point focal pour la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique
RCA	M. Yves YALIBANDA	Chargé de mission au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, point focal COMIFAC
République du Congo	M. Henri DJOMBO	Ministre du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement
République du Congo	M. Germain KOMBO	Conseiller au Développement Durable
République du Congo	M. Georges Claver BOUDZANGA	Coordonnateur REDD

RDC	M. José ENDUNDO BONOGUE	Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme
RDC	M. Tosi MPANU MPANU	
RDC	M. Vincent KASULU	
RDC	Mme. MALANDA	
RDC	Mme. Sadia DE MARQUEZ	AT
Suède	M. Staffan Tillander	Ambassadeur pour le Climat
Suède	Mme. Nilla Thomson	Chef de service - Ministère de l'Environnement
Suède	Mme. Turid Tersmeden	Chef de service - Ministère des Affaires étrangères
Surinam	M. Ricardo O. VAN RAVENSWAAY	Ministre du Plan et de la coopération au développement
Surinam	Mme. Iris SANDEL	Secrétaire générale du ministère du Plan et de la coopération au développement
Surinam	M. LIMON	Ambassadeur itinérant chargé de l'environnement
Thaïlande	M. Suwit KHINKITTI	Ministre des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Thaïlande	Dr. Saksit TRIDECH	Secrétaire Permanent du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Thaïlande	Mme. Sangchun LIMJIRAKAN	Directrice du Programme Environnement, Développement et Durabilité
Thaïlande	M. Tanarat KLAIMANEE	Aide de camp du Ministre
Banque Africaine de Développement	Dr Kamal EL KHESHEN	Vice Président des Opérations Sectorielles II
Banque Africaine de Développement	Mme Clotilde MOLLO NGOMBA	Coordinateur de FFBC " Fonds Pour Les Forêts du Bassin du Congo"
COMIFAC	M. Emmanuel BIZOT	Président
COMIFAC	M. Raymond MBITIKON	Secrétaire Exécutif
COMIFAC	M. Michel NDJATSANA	Expert Climat
Commission Européenne	M. Jos DELBEKE	Directeur Général de l'Action pour le Climat
Commission Européenne	Mme. Valérie MERCKX	Conseillère politique Forêts
Commission Européenne	?	DG Développement
IEPF	Mme. Fatimata DIA TOURE	Directrice
GEF	Mme. Monique BARBUT	Présidente du GEF
GEF	M. Gustavo FONSECA	Chef de l'équipe Ressources Naturelles du GEF
Green Belt Movement	M. Serge BOUNDA	Conseiller de Wangari MAATHAI
FCPF	Warren EVANS	Directeur Environnement
FCPF	M. Benoît BOSQUET	Coordinateur du FCPF – de l'équipe forêt (Banque Mondiale).
FCPF/Banque Mondiale	Gerhard DIETERLE	Equipe Forêts
Mc Kinsey	M. Jeremy OPPENHEIM	Directeur
Nations Unies	M. Yemi KATERERE	Directeur du Programme UN-REDD
Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC)	M. Hans SCHIPULLE	Facilitateur

PNUE	M. Ibrahim THIAW	Directeur de la mise en oeuvre des politiques environnementales
PNUE	M. Kaveh ZAHEDI	Coordonnateur du programme des changements climatiques
Prince's Rainforests Project	M. Justin MUNDY	The Prince's Charities' International Sustainability Unit - Directeur
Prince's Rainforests Project	M. Jack GIBBS	The Prince's Charities' International Sustainability Unit - Directeur adjoint
UICN	M. Stewart MAGINNIS	Directeur du Département Environnement et Développement, Responsable du Programme Forêt
UICN	Mme. Carol SAINT LAURENT	Programme Forêt - En charge du suivi des négociations sur REDD
UICN	M. Arnaud COLLIN	Conseiller auprès de la Directrice générale
Union Africaine	Mme. Rhoda Peace TUMISIIME	Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture



Contacts Presse

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Cabinet de Jean-Louis BORLOO

Benoît PARAYRE 01 40 81 72 36
Frédérique HENRY 01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ 01 40 81 31 73

Hôtel de Roquelaure – 246, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

Ministère des affaires étrangères et européennes

- Fabienne Mansencal, Adjointe au porte-parole

Ministère des affaires étrangères et européennes
Direction de la communication et du porte-parolat
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Tel : 01 43 17 52 07
Email : fabienne.mansencal@diplomatie.gouv.fr

- Logistique presse

Email : michel.dauger@diplomatie.gouv.fr
martine-melanie.milbert@diplomatie.gouv.fr